

UTV 65 : l'avis défavorable du groupe de travail de Bordères-sur-l'Echez

Depuis le 16 juin 2014, l'enquête publique concernant la procédure d'autorisation d'exploiter de l'UTV 65 s'est achevée. Dès lors, les commissaires enquêteurs, après avoir interrogé l'exploitant (SMTD) et après avoir recueilli ses réponses ou éléments complémentaires, vont remettre prochainement au Préfet un rapport présentant leurs conclusions sur le dossier. Par la suite, après analyse du dossier par l'inspection des Installations classées, le CODERST (CONseil De l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) se réunira et fera part de ses observations au Préfet, qui présidera cette assemblée. Au final, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées prendra sa décision d'autoriser ou pas l'exploitation de cette unité de prétraitement par tri mécano-biologique et méthanisation sur notre commune.

La commission extra-municipale créée pour l'occasion à Bordères sur l'Echez, a rendu un avis défavorable qui a été porté au registre d'enquête publique, pour les raisons principales suivantes :

- De nombreuses incohérences et l'absence de données techniques concrètes, notamment sur des points fondamentaux concernant les rejets odorants et gazeux,
- L'absence de certitude sur la qualité des déchets entrants (tri en amont), et par conséquence, celle du compost qui sera produit et dont pour l'instant le débouché n'est pas encore trouvé.
- Une absence de prise en compte des réalités et des règlements locaux,
- Des carences d'anticipation et de construction d'un plan de secours en cas de situation de crise,
- L'inexistence d'éléments financiers : Combien va coûter l'UTV 65 aux contribuables bigourdans ? Il convient d'y rajouter en plus des coûts de fonctionnement, l'enfouissement probable du compost estimé à lui seul à 1.7 M€ par an?

A l'exception de celui d'Oursbelille, seul le Conseil Municipal de Bordères sur l'Echez a émis un AVIS DEFAVORABLE, s'appuyant de fait sur le rapport élaboré par la commission extra-municipale, composée de personnes compétentes et sensibilisées à ces questions, qui n'ont pas ménagé leur temps et leurs efforts pour étudier le millier de pages que comporte le dossier.

Les votes des autres communes impactées par l'UTV 65, tels que rapportés dans la presse ou autre média, ont été essentiellement motivés par le coût du traitement des déchets engendré par la fermeture du site d'enfouissement de Bénac en décembre 2015.

Or, l'étonnement prévaut ! En effet, on assiste davantage à une prise de position politique de circonstance, sans références aux lacunes techniques du dossier. Ce dossier a-t-il été lu à fond comme s'est attachée à le faire notre commission ?

De même, d'autres avis sont donnés au regard d'une simple visite à l'usine de Bayonne, récemment mise en service, qui utilise la même filière, mais pas le même procédé technique, et faisant fi d'exemples désastreux comme ceux de Montpellier et Angers.

Nous rappelons que ce projet n'impactera pas seulement Bordères sur l'Echez. En effet, la plupart des communes voisines se sentent probablement moins ou pas concernées par ce projet. Pourtant, même si l'UTV 65 n'est pas sur leur territoire, les désordres ne se limiteront pas aux seules frontières de Bordères sur l'Echez. Il suffit de lire l'étude d'impact pour s'apercevoir que d'autres communes seront touchées, notamment Bours, Bazet, Chis, Aureilhan et Orleix qui sont sous les vents dominants. Les nuisances produites par cette usine sont de tous ordres mais pour les rejets gazeux par exemple, ce ne seront malheureusement pas les seuls rejets odorants qui vont être préjudiciables pour les habitants de l'Agglomération Tarbaise...

Il est bon de rappeler que d'autres municipalités comme Ivry (94) ont su prendre leurs responsabilités et s'opposer au procédé de tri mécano-biologique prévu à l'usine de Romainville tout en proposant « *la mise en œuvre d'une véritable politique de réduction, réutilisation, et recyclage des déchets en étudiant toutes les solutions alternatives à l'incinération et au TMB – méthanisation, notamment la mise en œuvre d'une collecte séparée des bio-déchets sur la commune.* »

Pour notre part, la santé et le bien être des Borderais, la sauvegarde de notre environnement, la préservation du cadre de vie des générations futures dont nos enfants, nous ont conduit à effectuer cette démarche de lecture, d'étude et d'analyse du projet pour lequel, en l'état actuel du dossier, nous confirmons notre avis défavorable, et nous espérons que le représentant de l'Etat sera à l'écoute de nos arguments.

Le groupe de travail chargé de l'étude du projet de l'UTV 65 – Rapport intégral sur www.borderes-echez.fr